

**COMMUNE DE
38480 ROMAGNIEU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le 13 mai 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2026

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Céline REVOL, Marc RIBET, Adrien SIMON, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Absents non excusés :

Excusés : Bernard PIERRE donne pouvoir à George GRANGE. Louis LE GUILLOU donne pouvoir à Céline REVOL

Louis Le Guillou rejoint le conseil à 20h40

Secrétaire de séance : Georges GRANGE

2026-037D : Désignation d'un correspondant défense (délibération)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ✓ Désigne Georges GRANGE en tant que représentant de la commune de Romagnieu en matière de défense.

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 13 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,
Georges GRANGE



Le Maire,
Céline REVOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ROMAGNIEU (38)
Utilisateur : REVOL Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026037DB
Objet :	Désignation d'un correspondant défense
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	038-213803430-20260513-2026037DB-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	858 o
Nom métier : 038-213803430-20260513-2026037DB-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	66.7 Ko
Nom original : 20260526085838.pdf		
Nom métier :		
99_DE-038-213803430-20260513-2026037DB-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 mai 2026 à 08h57min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 mai 2026 à 08h57min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 mai 2026 à 08h57min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 mai 2026 à 08h58min08s	Reçu par le MI le 2026-05-26

COMMUNE DE 38480 ROMAGNIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 13 mai 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2026

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Céline REVOL, Marc RIBET, Adrien SIMON, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Absents non excusés :

Excusés : Bernard PIERRE donne pouvoir à George GRANGE. Louis LE GUILLOU donne pouvoir à Céline REVOL

Louis Le Guillou rejoint le conseil à 20h40

Secrétaire de séance : Georges GRANGE

2026-038D : Constitution de la commission de contrôle des listes électorales (délibération)

Vu le Code Electoral, notamment ses articles L.19, L.20 et R.8, relatifs à la composition et au fonctionnement de la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle relative à la réforme de la gestion des listes électorales ;

Considérant que la commission de contrôle a pour mission de vérifier la régularité des listes électorales, d'examiner d'éventuelles réclamations et de s'assurer de la bonne tenue de la liste communale ;

Considérant que, conformément à l'article L.19 du Code Electoral, la commission de contrôle est composée de cinq membres dans les communes de 1000 habitants et plus, désignés par le conseil municipal, parmi les conseillers municipaux ;

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ROMAGNIEU (38)

Utilisateur : REVOL Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026038D
Objet :	Constitution de la commission de contrôle des listes électorales
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	038-213803430-20260513-2026038D-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	882 o
Nom métier : 038-213803430-20260513-2026038D-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	93.4 Ko
Nom original : 20260521164057.pdf		
Nom métier :		
99_DE-038-213803430-20260513-2026038D-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mai 2026 à 16h40min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mai 2026 à 16h40min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 16h40min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 16h41min08s	Reçu par le MI le 2026-05-21

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Article 1 : Il est institué une commission de contrôle des listes électorales conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 2 : la commission est composée comme suit :

Conseillers municipaux :

Titulaires : Nathalie FAVRE

Suppléants : Marc RIBET

Délégués de l'administration :

Titulaire : Bernard PEGOUD

Suppléant : Yves DURET

Délégués du Tribunal judiciaire :

Titulaire : Bernard TRILLAT

Suppléant : Edith ROUX

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 13 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,
Georges GRANGE

Le Maire,
Céline REVOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ROMAGNIEU (38)

Utilisateur : REVOL Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026038D
Objet :	Constitution de la commission de contrôle des listes électorales
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	038-213803430-20260513-2026038D-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	882 o
Nom métier : 038-213803430-20260513-2026038D-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	93.4 Ko
Nom original : 20260521164057.pdf		
Nom métier :		
99_DE-038-213803430-20260513-2026038D-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mai 2026 à 16h40min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mai 2026 à 16h40min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 16h40min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 16h41min08s	Reçu par le MI le 2026-05-21

COMMUNE DE 38480 ROMAGNIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 13 mai 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2026

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Céline REVOL, Marc RIBET, Adrien SIMON, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Absents non excusés :

Excusés : Bernard PIERRE donne pouvoir à George GRANGE. Louis LE GUILLOU donne pouvoir à Céline REVOL

Louis Le Guillou rejoint le conseil à 20h40

Secrétaire de séance : Georges GRANGE

2026-039D : Convention : dispositif de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire des Vals du Dauphiné (délibération)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné en date du 26 février 2026 approuvant la convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique pour la période 2026-2028,

Madame le Maire rappelle que le frelon asiatique, de plus en plus présent sur le territoire, constitue une menace :

- Sanitaire et humaine,
- Pour la biodiversité,
- Et pour l'apiculture.

Il est rappelé que le Département de l'Isère et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ont mis en place un dispositif de lutte collective reposant sur la destruction des nids de frelons asiatiques, selon des modalités financières et organisationnelles définies par convention.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ROMAGNIEU (38)
Utilisateur : REVOL Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026039DC
Objet :	Convention : dispositif de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire des Vals du Dauphiné
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	038-213803430-20260513-2026039DC-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213803430-20260513-2026039DC-DE-1-1_0.xml	text/xml	918 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20260526090119.pdf Nom métier : 99_DE-038-213803430-20260513-2026039DC-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	133.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 mai 2026 à 09h00min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 mai 2026 à 09h00min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 mai 2026 à 09h00min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 mai 2026 à 09h00min52s	Reçu par le MI le 2026-05-26

Dans ce cadre, la Commune peut adhérer à la convention cadre proposée par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la période 2026-2028.

Le financement de la destruction des nids de frelons asiatiques est assuré à hauteur de :

- 50 % par le Département de l'Isère,
- 50 % par la collectivité, dans le cadre d'une mutualisation à l'échelle intercommunale.

La participation financière annuelle de la Commune est proportionnelle au nombre de communes adhérentes au dispositif. Elle s'élève à 320.00 € par an et par commune si l'ensemble des communes y adhèrent. En fonction du nombre de communes engagées, cette participation pourra être ajustée, dans la limite d'un plafond maximal de 500.00 € par an et par commune.

Cette participation est indépendante du nombre de nids détruits sur le territoire communal. La prise en charge financière des destructions est conditionnée à la signature de la convention et au versement de la participation communale.

Les modalités précises de mise en œuvre et de financement sont définies dans la convention cadre annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Commune à la convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la période 2026-2028 ;
- **APPROUVER** les termes de la convention cadre annexée à la présente délibération ;

Portée de la décision :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à la convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la période 2026-2028.
- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention cadre annexée à la présente délibération.
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 13 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,
Georges GRANGE

Le Maire,
Céline REVOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ROMAGNIEU (38)

Utilisateur : REVOL Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026039DC
Objet :	Convention : dispositif de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire des Vals du Dauphiné
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	038-213803430-20260513-2026039DC-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	918 o
Nom métier : 038-213803430-20260513-2026039DC-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	133.4 Ko
Nom original : 20260526090119.pdf		
Nom métier :		
99_DE-038-213803430-20260513-2026039DC-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 mai 2026 à 09h00min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 mai 2026 à 09h00min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 mai 2026 à 09h00min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 mai 2026 à 09h00min52s	Reçu par le MI le 2026-05-26

COMMUNE DE 38480 ROMAGNIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 13 mai 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2026

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Céline REVOL, Marc RIBET, Adrien SIMON, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Absents non excusés :

Excusés : Bernard PIERRE donne pouvoir à George GRANGE. Louis LE GUILLOU donne pouvoir à Céline REVOL

Louis Le Guillou rejoint le conseil à 20h40

Secrétaire de séance : Georges GRANGE

2026-040D : Demande de subvention de l'association Le Souvenir Français (délibération)

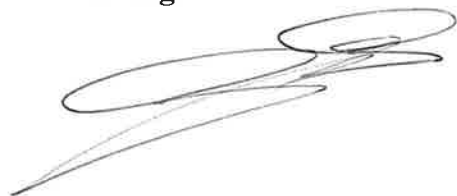
Vu la demande présentée par l'association Le souvenir Français ;
Considérant que l'association le Souvenir Français œuvre pour l'entretien des tombes des soldats morts pour la France, la restauration et la sauvegarde des monuments commémoratifs, ainsi que la transmission du devoir de mémoire ;
Madame le Maire propose de se prononcer sur le versement d'une subvention pour l'association Le Souvenir Français.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ✓ **Décide** d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'association.
- ✓ **Dit** que les crédits sont prévus au budget, à l'article 65748

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 13 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,
Georges GRANGE



Le Maire,
Céline REVOL



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ROMAGNIEU (38)

Utilisateur : REVOL Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026040D
Objet :	Demande de subvention de l'association Le souvenir
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	038-213803430-20260513-2026040D-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	877 o
Nom métier : 038-213803430-20260513-2026040D-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	73.8 Ko
Nom original : 20260521152116.pdf		
Nom métier :		
99_DE-038-213803430-20260513-2026040D-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mai 2026 à 15h20min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mai 2026 à 15h23min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 15h23min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 15h23min43s	Reçu par le MI le 2026-05-21